

Montréal, le 29 septembre 2026

Auxane Celen
Conseillère à la participation publique
Office de participation publique de Longueuil

Objet : Réponses aux questions non répondues durant le forum

Madame Celen,

Voici mes réponses (en bleu) aux questions que vous m'avez fait parvenir.

1. Lors de votre présentation vous avez souligné qu'environ 33 % des revenus de taxes foncières à Longueuil proviennent de propriétés non résidentielles et qu'une partie de ces taxes serait payée par des non-résidents. Vous en concluez que les non-résidents contribuent déjà en partie au financement des services de loisir. Existe-t-il une façon reconnue de chiffrer cette contribution ? À votre connaissance, est-ce que des villes québécoises ont déjà effectué cet exercice avant de décider d'imposer ou non des frais supplémentaires aux non-résidents ?

Il est possible de faire des estimations à l'aide de données indirectes et d'hypothèses. Il n'est toutefois pas possible de mesurer cette contribution avec précision. Les données nécessaires peuvent être compliquées à obtenir. Il faudrait par exemple avoir une idée du nombre d'emploi occupé par des non-résidents sur le territoire de la municipalité de Longueuil et une idée de la fréquentation commerciale par des non-résidents dans les commerces situés sur le territoire de Longueuil. On peut faire des estimations avec des données de navettage. Selon moi, aucune municipalité ne se donne la peine de calculer cela. C'est peut-être trop complexe pour la contribution que ça peut apporter au débat.

2. Dans votre présentation vous avez distingué deux problèmes différents :
 1. Le problème financier, associé au fait que les non-résidents ne contribueraient pas aux taxes de la ville.
 2. Le problème pratique, c'est-à-dire que les non-résidents prennent des places limitées qui auraient pu aller à des résidents (contingemment).Vous avez suggéré que, dans le cas de Longueuil, c'est surtout la rareté des places qui devrait justifier une intervention. Dans cette logique est-ce que des processus d'inscription en deux vagues, à l'exemple de Gatineau, serait-il plus proportionné qu'une surcharge tarifaire ?

Gatineau fait les deux. Je crois effectivement que la première mesure est la plus efficace. Elle règle le problème de l'accès aux places limitées, sans créer un sentiment d'exclusion pour les non-résidents. Ces derniers ne peuvent accéder aux places disponibles que s'il y a un surplus. Il n'est pas inconcevable de souhaiter également appliquer une tarification plus élevée pour les non-résidents, mais cette tarification n'a pas besoin d'être pénalisante si d'autres mesures sont utilisées pour garantir la priorité aux résidents.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Meloche', with a stylized, cursive script.

Jean-Philippe Meloche
Professeur